

PLU

Andre MARTIN <trehenarvour@free.fr>

dimanche 12 août 2018 à 15:50 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

Madame la Présidente de la commission d'enquête,

Ne pouvant être là au moment de vos présences en mairie de saint Philibert, je vous fait part succinctement de mes observations concernant la révision du PLU de la commune.

- hauteur des constructions :maximum 10 m en Uab1 et 8,5 m en Uab2.
- CES limité à 50% en Uab2.
- limite maximale de construction de 20 logements à l'hectare dans les OAPs.
- protection des bâtiments remarquables et leur environnement.

- OAP rue des Presses : tenir compte du quartier historique entre cet OAP et la chapelle
 - OAP de Port Deun : aucune activité incompatible avec l'habitat et n'autoriser que celles liées au nautisme.
- Protéger la zone humide et son environnement.

Pour toutes les OAPs, les projets de circulation sont notoirement insuffisants.

Enfin, mais en dehors du PLU, revoir totalement le stationnement très dangereux des véhicules le long de la plage de Men er Bellec.

En espérant que mes remarques puissent être retenues, je vous prie de croire, madame la Présidente à mes salutations distinguées

André Martin
51 chemin des Goémoniers
56470 Saint Philibert